

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 20-21-03

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 20-21 / 08

CONSIDÉRANT la volonté d'harmoniser le plus possible le calendrier académique de l'ITHQ avec celui de notre partenaire ESG-UQÀM, notamment en ce qui a trait au programme de baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie;

CONSIDÉRANT le fait la recommandation numéro 5 proposée le 9 décembre 2020 par la Commission des études universitaires pour l'adoption du calendrier 2022-2023 comprenait une erreur sur les dates de deux journées fériées;

CONSIDÉRANT le fait que les deux établissements n'ont pas toujours les mêmes dates de congés;

CONSIDÉRANT le fait que les dates du 24 juin et du 1^{er} juillet 2023 auront lieu un samedi;

Il est proposé d'amender le calendrier académique pour l'année 2022-2023 pour donner congé à la communauté ithquoise le lundi 26 juin et le lundi 3 juillet 2023.

PROPOSÉE PAR

APPUYÉE PAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires